

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

BREVET DES MÉTIERS D'ART

SESSION 2023

HISTOIRE – GÉOGRAPHIE

ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

ÉPREUVE DU MARDI 13 JUIN 2023

Durée : 2 h 30 – Coefficient : 2,5

Le candidat traite obligatoirement les trois parties : histoire, géographie, enseignement moral et civique.

	Pages
Première partie Histoire (6 points) ANNEXE 1 À RENDRE AVEC LA COPIE	2/14 à 3/14 3/14
Deuxième partie Géographie (8 points) ANNEXE 2 À RENDRE AVEC LA COPIE	4/14 à 9/14 9/14
Troisième partie Enseignement moral et civique (6 points)	10/14 à 14/14

Ce sujet comporte 14 pages numérotées de 1/14 à 14/14.
Assurez-vous que cet exemplaire est complet.
S'il est incomplet, demandez un autre exemplaire au chef de salle.

L'usage du dictionnaire et des calculatrices n'est pas autorisé.

Baccalauréat Professionnel et Brevet des Métiers d'Art – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : PF 2306-FHG HGEMC 1	1/14

Première partie : Histoire (6 points)

Thème 2 : Vivre en France en démocratie depuis 1945.

Compétence évaluée : Maîtriser et utiliser des repères chronologiques (3 points)

Question 1 : placez les repères suivants sur la frise chronologique (**annexe 1 page 3/14 à rendre avec la copie**) :

- Loi sur la parité aux élections.
- Proclamation de la V^e République.
- Garantie de ressources pour les chômeurs.
- Ratification du traité de Maastricht.

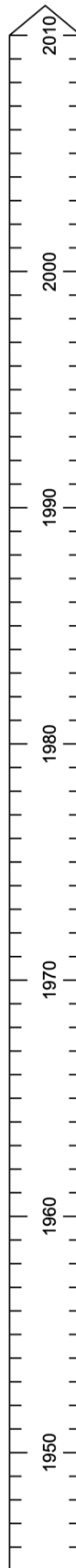
Question 2 : définissez la notion de démocratie libérale.

Compétence évaluée : S'approprier les démarches historiques (3 points)

Question 3 : présentez, dans un texte d'une dizaine de lignes, une réforme institutionnelle parmi les réformes suivantes, en précisant le contexte, les acteurs et les objectifs.

- L'élection du Président de la République au suffrage universel direct.
- Le droit de vote à 18 ans.
- La décentralisation.
- Le quinquennat.
- La charte de l'environnement.

**ANNEXE 1 À COMPLETER
ET À RENDRE AVEC LA COPIE**



Deuxième partie : Géographie (8 points)

Thème 2 : Les sociétés et les risques : anticiper, réagir, se coordonner et s'adapter

Capacités évaluées :

- *Situer un risque naturel dans son contexte et justifier l'organisation de sa gestion.*
- *Mener et construire une démarche géographique et la justifier.*

SUJET

Haïti, un territoire confronté aux risques

Le dossier comporte 3 documents :

Document	Source du document
Document 1	Maya Wei-Haas. Pourquoi les séismes en Haïti sont-ils si dévastateurs ? [en ligne]. In : <i>nationalgeographic.fr</i> . 18 août 2021. Disponible sur : https://www.nationalgeographic.fr/environnement/2021/08/pourquoi-les-seismes-en-haiti-sont-ils-si-devastateurs (consulté le 7 septembre 2022)
Document 2	Programme des Nations Unies pour le Développement. Cyclone Matthew, état des lieux : 19 mois après la catastrophe [en ligne]. In : <i>undp.org</i> . 14 mai 2018. Disponible sur : https://www.undp.org/fr/haiti/publications/cyclone-matthew (consulté le 7 septembre 2022)
Document 3	Commune de Jérémie. Dossier d'Information Communal sur les Risques naturels Majeurs [en ligne]. In : <i>undp.org</i> . 2016. Disponible sur : https://info.undp.org/docs/pdc/Documents/HTI/DI%20CRIM%2020%20pages%20%20JEREMIE%20FR%20v4%20ME%20L.pdf (consulté le 7 septembre 2022)

Document 1 : pourquoi les séismes en Haïti sont-ils si dévastateurs ?

« [...] Les secousses du tremblement de terre¹ de magnitude 7,2 ont dévasté les maisons et les commerces dans le sud-ouest d'Haïti. L'étendue des dégâts n'est toutefois pas encore connue.

Plus de 10 ans après qu'un puissant tremblement de terre a dévasté Haïti en 2010, la géologie complexe de la région a plongé l'île dans une nouvelle vague de secousses mortelles. Un séisme majeur de magnitude 7,2 a frappé Haïti le matin du 14 août, à tout juste 74 kilomètres à l'ouest de l'épicentre de celui de 2010. [...]

L'étendue des dégâts causés par le récent événement n'est pas encore claire. Toutefois, le séisme a sûrement fragilisé des communautés déjà en lutte contre de multiples pressions. Le pays se remet encore de la catastrophe de 2010 qui a dévasté la capitale Port-au-Prince, rasant de nombreux bâtiments et emportant plus de deux-cent-mille vies sur son passage. Il faudra du temps pour que les autorités puissent déterminer le nombre de morts causé par le récent désastre. Mais l'institut d'études géologiques des États-Unis estime que les décès pourraient se compter par milliers.

La secousse a violemment frappé les communes des Cayes et de Jérémie, lesquelles se remettent encore de l'ouragan Matthew qui s'est abattu sur l'île en 2016, avec des vents dépassant les 230 km/h, des inondations et des pluies diluviennes. Ce nouveau désastre vient s'ajouter alors que le pays souffre encore de l'assassinat du président Jovenel Moïse survenu le 7 juillet dernier.

« Ils subissent les [catastrophes] les unes après les autres », déplore Susan Hough, géophysicienne à l'institut d'études géologiques des États-Unis. [...]

UNE NATION SOUS TENSION

Les troubles et la pauvreté se reflètent dans le développement de la région, où les structures sont construites avec des matériaux ne respectant aucune norme. De nombreux bâtiments sont en béton, un matériau bon marché et utilisé pour ériger des murs et des toits lourds, résistants aux ouragans. Seulement, une grande partie de ce béton n'est pas armé et s'effrite facilement face aux secousses des séismes. Bien que les reconstructions après le désastre de 2010 aient pris en considération le risque de tremblement de terre, la corruption et l'agitation politique ont entravé de nombreux efforts de réédification. [...]

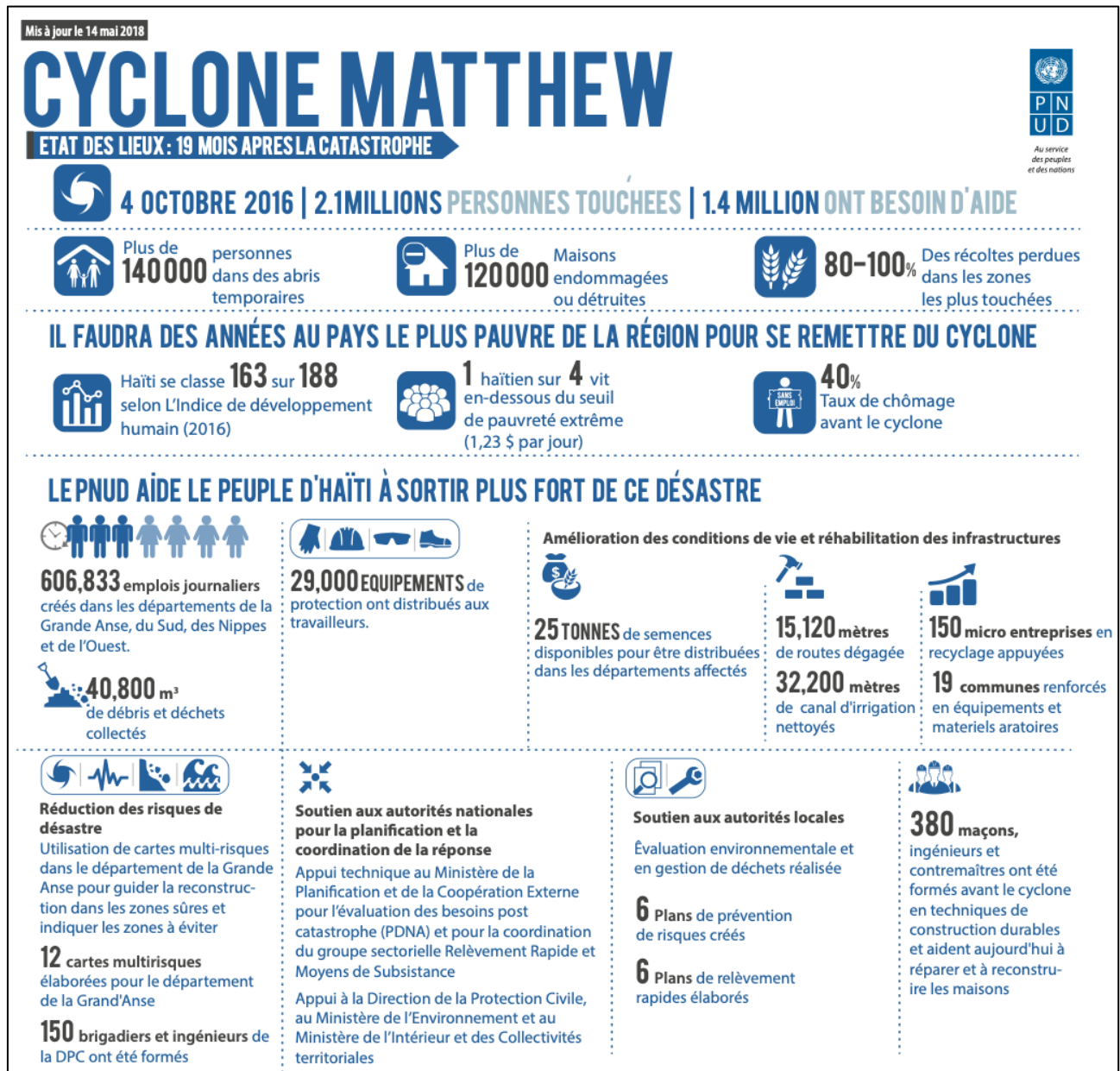
Des répliques continueront de secouer la région. Les scientifiques surveilleront de près la fréquence de ces secousses. Après le séisme de 2010, Mme Hough s'est rendue en Haïti avec une équipe de scientifiques afin d'y installer des sismomètres. Les années suivantes, elle y est retournée pour aider à mettre en place un réseau de surveillance des séismes. »

Note :

1. Il s'agit du séisme du 14 août 2021.

Source : Maya Wei-Haas. Pourquoi les séismes en Haïti sont-ils si dévastateurs ? [en ligne]. In : *nationalgeographic.fr*. 18 août 2021. Disponible sur : <https://www.nationalgeographic.fr/environnement/2021/08/pourquoi-les-seismes-en-haiti-sont-ils-si-devastateurs> (consulté le 7 septembre 2022)


Baccalauréat Professionnel et Brevet des Métiers d'Art – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : PF 2306-FHG HGEMC 1	5/14




Source : Programme des Nations Unies pour le Développement. Cyclone Matthew, état des lieux : 19 mois après la catastrophe [en ligne]. In : *undp.org*. 14 mai 2018. Disponible sur : [https://www.undp.org/fr/haiti/publications/cyclone-matthew_\(consulté le 7 septembre 2022\)](https://www.undp.org/fr/haiti/publications/cyclone-matthew_(consulté le 7 septembre 2022))

Quels sont les risques naturels majeurs sur la commune ?


➤ **5 risques naturels majeurs concernent la commune.**




Le risque cyclonique (ouragan)




Le risque inondation



Le risque submersion marine/tsunami




Le risque mouvement de terrain



Le risque sismique


Comment suis-je alerté en cas de menace ?

➤ **L'alerte vous permet de vous mettre à l'abri**, dans l'attente d'informations complémentaires sur l'évolution de la situation.




Chacun doit avoir un comportement responsable en cas d'alerte c'est-à-dire adapté au risque afin de ne pas aggraver la gestion de l'événement par les autorités.


➤ **En cas de risque, écoutez les messages d'alerte délivrés par les différents médias.**




Les radios : CND Meli (103.1) Terra (89.9) Radio Klas (94.9) ...




Cloches, sirènes communales



Lambi, tambour




Téléphone mobile (messages d'alerte DIGICEL)



Brigadiers de la protection civile qui diffusent l'alerte (sifflet, mégaphone)

Je me prépare et je protège ma famille

Pourquoi dois-je assurer mon autonomie et celle de ma famille ?



Pas de réseau électrique

Magasins d'alimentation endommagés

Accès des secouristes retardé et difficile

Pas de réseau d'eau potable, pompes endommagées

DICRIM - Dossier d'Information Communal sur les Risques naturels Majeurs - Jérémie

Source : Commune de Jérémie. Dossier d'Information Communal sur les Risques naturels Majeurs [en ligne]. In : *undp.org*. 2016. Disponible sur : <https://info.undp.org/docs/pdc/Documents/HTI/DICRIM%2020%20pages%20-%20JEREMIE%20FR%20v4%20MEL.pdf> (consulté le 7 septembre 2022)

QUESTIONS

Question 1 : identifiez les risques majeurs auxquels Haïti est confronté. (Documents 1, 2 et 3).

Question 2 : décrivez et expliquez les conséquences des catastrophes qui se sont produites à Haïti depuis 2010. (Documents 1 et 2)

Question 3 : expliquez la vulnérabilité d'Haïti en décrivant sa situation politique, économique et sociale. (Documents 1 et 2)

Question 4 : complétez le schéma (**annexe 2 page 9/14 à rendre avec la copie**) en indiquant les acteurs et les missions de la gestion des risques à Haïti. (Documents 1, 2 et 3)

Question 5 : justifiez l'affirmation suivante en une dizaine de lignes : « Les sociétés humaines sont différemment exposées et préparées aux risques ». Vous indiquerez les acteurs, leur mission de gestion des risques en vous appuyant sur l'exemple d'Haïti ou tout autre exemple de votre choix.

ANNEXE 2 À COMPLETER ET À RENDRE AVEC LA COPIE

Étapes de la gestion de crise

secourir	<p>acteurs nationaux / internationaux :</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>exemples :</p> <p>-</p> <p>-</p>
reconstruire	<p>acteurs nationaux /internationaux :</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>exemples:</p> <p>-</p> <p>-</p>
prévenir	<p>acteurs nationaux/internationaux :</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>exemples :</p> <p>-</p> <p>-</p>

Troisième partie : Enseignement moral et civique (6 points)

Thème : S'engager et débattre en démocratie autour des défis de société.

Compétences évaluées :

- Construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme.
- Mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement.
- Respecter autrui et la pluralité des points de vue.

Termes et notions qui peuvent être mobilisés (liste non exhaustive) : liberté d'expression, démocratie, responsabilité.

SUJET

L'usage des réseaux sociaux : un enjeu de société

Le développement des outils numériques s'est accompagné de débats autour de leurs usages et des risques pour les droits et libertés des personnes.

Le dossier comporte 3 documents :

Document	Source du document
Document 1	République Française. Code pénal. Section 3 bis : Du harcèlement moral (Articles 222-33-2 à 222-33-2-3) [en ligne]. In : <i>legifrance.gouv.fr</i> . Disponible sur : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000045292599 (consulté le 21 novembre 2022).
Document 2	Thomas Deszpot. Des élus réclament la fin de l'anonymat sur les réseaux sociaux [en ligne]. In : <i>tf1info.fr</i> . 22 octobre 2020. Disponible sur : https://www.tf1info.fr/societe/des-elus-reclament-la-fin-de-l-anonymat-sur-les-reseaux-sociaux-mais-existe-t-il-reellement-en-pratique-2167971.html (consulté le 21 novembre 2022)
Document 3	Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Affiche de la campagne Non au harcèlement 2021-2022 [en ligne]. In : <i>education.gouv.fr</i> . Disponible sur : http://www.education.gouv.fr/non-au-harcelement/lutte-contre-le-harcelement-campagnes-e-sensibilisation-323026 (consulté le 21 novembre 2022)

Document 1 : extrait de l'article 222-33-2-2 du Code pénal

« Le fait de harceler une personne par des propos ou comportements répétés ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions de vie se traduisant par une altération de sa santé physique ou mentale est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 € d'amende lorsque ces faits ont causé une incapacité totale de travail inférieure ou égale à huit jours ou n'ont entraîné aucune incapacité de travail.

L'infraction est également constituée :

a) Lorsque ces propos ou comportements sont imposés à une même victime par plusieurs personnes, de manière concertée ou à l'instigation de l'une d'elles, alors même que chacune de ces personnes n'a pas agi de façon répétée ;

b) Lorsque ces propos ou comportements sont imposés à une même victime, successivement, par plusieurs personnes qui, même en l'absence de concertation, savent que ces propos ou comportements caractérisent une répétition.

Les faits mentionnés aux premier à quatrième alinéas sont punis de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende :

1° Lorsqu'ils ont causé une incapacité totale de travail supérieure à huit jours ;

2° Lorsqu'ils ont été commis sur un mineur ;

3° Lorsqu'ils ont été commis sur une personne dont la particulière vulnérabilité, due à son âge, à une maladie, à une infirmité, à une déficience physique ou psychique ou à un état de grossesse, est apparente ou connue de leur auteur ;

4° Lorsqu'ils ont été commis par l'utilisation d'un service de communication au public en ligne ou par le biais d'un support numérique ou électronique ;

5° Lorsqu'un mineur était présent et y a assisté.

Les faits mentionnés aux premier à quatrième alinéas sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende lorsqu'ils sont commis dans deux des circonstances mentionnées aux 1° à 5° . »

Source : République Française. Code pénal. Section 3 bis : Du harcèlement moral (Articles 222-33-2 à 222-33-2-3) [en ligne]. In : [legifrance.gouv.fr](https://www.legifrance.gouv.fr). Disponible sur : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000045292599 (consulté le 21 novembre 2022).

Document 2 : L'anonymat sur les réseaux sociaux : anonymat ou pseudonymat ?

« Professeure et chercheuse en informatique, membre de l'Université Toulouse 3 Paul Sabatier, Florence Sèdes est catégorique : *"Il n'y a pas d'anonymat réel sur Internet, a fortiori sur les réseaux sociaux."* Comme nombre de ses confrères, elle évoque plutôt une forme de pseudonymat, voyant les internautes dissimuler leur identité derrière des noms d'emprunt. Pour autant, d'un point de vue technique, ne pas poster en son nom propre ne signifie pas que l'on ne laisse aucune trace, loin de là.

"Il existe des équipes de gendarmes très branchés sur les nouvelles technologies", souligne-t-elle, *"ce sont notamment eux qui démantèlent des réseaux de hackers"*. En France, ajoute la spécialiste, *"ils sont très forts"* et peuvent sans difficultés remonter le fil de publications afin d'en identifier les auteurs. *"Une commission rogatoire peut notamment permettre de demander à un fournisseur d'accès internet l'identité d'une personne",* à partir du moment où l'adresse IP de son terminal a été récupérée. Cette adresse, qui fait en quelque sorte office de carte d'identité pour un ordinateur ou un téléphone portable, est difficile à dissimuler.

Des experts en informatique peuvent bien sûr renforcer leur anonymat et utiliser une série d'outils pour évoluer incognito en ligne, mais *"le quidam de base peut mettre ce qu'il veut comme pseudo, cela ne l'empêchera pas d'être retrouvé"*, tranche Florence Sèdes. L'ancien secrétaire d'Etat au Numérique, Mounir Mahjoubi, partageait ce constat en janvier 2019. *"Quand quelqu'un insulte, harcèle en ligne, croyant qu'il est anonyme derrière un pseudonyme, cette année, c'est plus de 500 d'entre eux qu'on a attrapés et condamnés"*, déclarait-il à l'époque.

De toute évidence, les outils techniques existent aujourd'hui pour identifier les auteurs de propos répréhensibles. La question qui se pose semble donc plutôt être celle d'une levée du pseudonymat, qui n'est pas sans poser des questions de fond, relatives notamment au respect de la vie privée. "Cela peut rapidement conduire à des dérives liberticides", alerte Florence Sèdes. Le pseudonymat ? *"C'est aussi grâce à ça que peuvent témoigner des gens qui craignent des répercussions pour leur vie familiale et professionnelle"*, témoignait au *Parisien* l'avocat Eric Morain, qui a défendu des victimes de cyber-harcèlement. [...] »

Source : Thomas Deszpot. Des élus réclament la fin de l'anonymat sur les réseaux sociaux [en ligne]. In : *tf1info.fr*. 22 octobre 2020. Disponible sur : <https://www.tf1info.fr/societe/des-elus-reclament-la-fin-de-l-anonymat-sur-les-reseaux-sociaux-mais-existe-t-il-reellement-en-pratique-2167971.html> (consulté le 21 novembre 2022)

Document 3 : Campagne du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse sur le harcèlement en 2022.


**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Les réseaux sociaux,
ce n'est pas toujours ça !
Le cyberharcèlement
blesse et parfois tue.**

**FAISONS
DES RÉSEAUX
SOCIAUX
UN ENDROIT
QUI NOUS
RASSEMBLE.**

NON AU HARCÈLEMENT

NonAuHarcèlement.education.gouv.fr

3020 Service & appel
gratuits *

* Ouvert du lundi au vendredi
de 9h à 20h
et le samedi de 9h à 18h

Source : Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Affiche de la campagne Non au harcèlement 2021-2022 [en ligne]. In : [education.gouv.fr](https://www.education.gouv.fr) Disponible sur : <https://www.education.gouv.fr/non-au-harcèlement/lutte-contre-le-harcèlement-campagnes-de-sensibilisation-323026> (consulté le 21 novembre 2022)

Baccalauréat Professionnel et Brevet des Métiers d'Art – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : PF 2306-FHG HGEMC 1	13/14

QUESTIONS

Question 1 : définissez ce qu'est le cyber harcèlement et précisez les peines encourues par les cyber harceleurs. (Documents 1 et 3)

Question 2 : expliquez le passage souligné dans le document 2 : « De toute évidence, les outils techniques existent aujourd'hui pour identifier les auteurs de propos répréhensibles. La question qui se pose semble donc plutôt être celle d'une levée du pseudonymat, qui n'est pas sans poser des questions de fond, relatives notamment au respect de la vie privée ».

Question 3 : identifiez le message porté par l'affiche du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. (Document 3)

Question 4 : au sein de votre lycée, vous organisez une campagne de sensibilisation sur le bon usage des réseaux sociaux. Que présentez-vous à vos camarades (informations utiles, loi en vigueur, précautions et règles d'usage, etc.) ? Répondez à cette question dans un texte d'une quinzaine de lignes.

Afin de respecter l'anonymat de votre copie, vous ne devez pas signer votre composition, citer votre nom, celui d'un camarade ou celui de votre établissement.
